

M. CAHAN ET L'IMPERIALISME

M. Cahan a prononcé, lundi, au club canadien de l'Université McGill, un discours remarquable sur le problème de la défense navale et la question plus générale de la constitution de l'Empire. (1)

Un journal s'est demandé si M. Cahan avait été chargé de définir la politique du ministère Borden. Il suffit de lire le discours pour écarter cette hypothèse. Un manifeste de parti n'aurait ni cette ampleur ni cette hardiesse.

Il est à souhaiter que non seulement le premier ministre et ses collègues, mais tous les Canadiens soucieux de l'honneur national, s'inspirent de la pensée maîtresse de cette conférence.

Dès le début, l'éminent juriconsulte a élargi le terrain du débat. "La question navale, dit-il, n'est pas en soi le problème à résoudre... C'est la question de l'état colonial du Canada qui se pose. C'est le problème de nos relations politiques avec la Grande-Bretagne et son empire qui exige l'attention [immédiate] et une solution ultime."

L'orateur signale le développement des forces navales des nations qui disputent à l'Angleterre la suprématie maritime et l'impatience grandissante du peuple de la Grande-Bretagne de voir les colonies partager avec la mère-patrie le fardeau de la défense navale de l'Empire. Il résume, non sans une pointe d'ironie, les appels pathétiques que les hommes d'Etat et les publicistes anglais font au patriotisme des Canadiens et les accusations, plus ou moins déguisées, d'indifférence et d'avarice que plusieurs d'entre eux portent contre les *colonials*. Il constate la disposition croissante d'un grand nombre de Canadiens à se laisser convaincre par ces critiques amères et à rougir de leur "prétendue indifférence" et de leur "mequinerie méprisable."

Du reste, il s'empresse de rassurer la conscience de ses compatriotes et il leur affirme à tous, accusateurs et accusés, qu'ils n'ont rien à se reprocher à ce sujet. Il rappelle à ceux qui seraient tentés de l'oublier, l'oeuvre immense d'édification nationale que le peuple canadien a commencé d'accomplir et qu'il lui faut poursuivre.

Il croit cependant que le Canada entre dans une phase nouvelle de son existence et qu'il est appelé à décider dès maintenant s'il doit s'engager dans la voie qui le conduira à l'indépendance absolue ou dans celle qui l'entraînera "à une participation plus active au gouvernement et à la défense de l'empire." Et c'est "en déterminant la nature et la portée de notre politique navale" que nous fixerons notre orientation nationale.

Qu'on me permette ici une réserve. L'alternative ne s'impose pas, me semble-t-il, avec tant de rigueur ni surtout à si brève échéance. Je réviendrai sur ce point.

M. Cahan croit avec raison que les Canadiens, qu'ils soient d'origine française ou anglaise, préfèrent évoluer dans l'orbite de l'Empire britannique plutôt que d'en sortir. Il croit également que le peuple canadien est prêt à porter allègrement sa part du fardeau de l'Empire. "Mais, s'empresse-t-il d'ajouter, il (le peuple canadien), pose deux conditions absolument essentielles de son acceptation *directe ou indirecte* des responsabilités de l'Empire: premièrement [l'Angleterre] doit abandonner franchement et complètement au Canada la direction des affaires exclusivement canadiennes; et, en second lieu, le Canada doit participer à la direction impériale de la politique de l'Empire *dans l'exacte proportion de ses contributions au coût du gouvernement et de la défense de l'Empire.*"

L'orateur ne fait pas le partage des "intérêts exclusivement canadiens" et des "intérêts de l'Empire." Il ne tente pas même de l'ébaucher. C'est un problème très complexe dont les données les plus élémentaires ne pouvaient guère entrer dans le cadre restreint d'une conférence. Mais le point sur lequel il insiste, c'est celui de la proportion des droits et des devoirs impériaux.

C'est la pensée dominante du discours. Elle se manifeste sous maintes formes différentes, avec une force et une ampleur superbes.

"Le peuple canadien est disposé à contribuer au coût du gouvernement de l'empire à condition d'être invité à participer à ce gouvernement; mais il refusera assurément toute contribution qui ne sera pas basée sur ce principe d'égalité [des droits]."

Le peuple canadien est, je crois, disposé à coopérer avec le gouvernement britannique au maintien de la suprématie d'une flotte impériale, pourvu qu'on lui offre l'égalité des droits politiques (*equality of citizenship*) dans l'Empire.

S'il doit exister une association pour contribuer à la défense de l'Empire, le peuple canadien insistera pour être accepté comme associé dans la direction des destinées de l'Empire.

La sanction de ce principe d'égalité répartition des droits et des obligations, M. Cahan n'hésite pas à en retracer l'origine dans les résultats de la révolution américaine qui a réglé la question "pour toujours".

L'orateur dispose en quelques mots, adoucis par la courtoisie d'un vainqueur généreux, de la politique faible et fallacieuse du cabinet Laurier, "inefficace" pour l'Empire, "inutile et coûteuse" pour le Canada.

Et—ce qu'il importe davantage de souligner—sa logique claire et puissante écarte l'appel "aux sentiments de fraternité," la contribution volontaire à la défense de l'Empire en cas de danger. "Car, dit-il, accepter l'obligation morale ou légale de protéger la maison de son voisin en cas d'incendie, c'est reconnaître encore davantage l'obligation morale ou légale de contribuer annuellement à tenir la maison du voisin assurée contre le feu."

En termes exacts, si le Canada se croit tenu moralement de venir au secours de l'Angleterre en danger, il doit se préparer d'avance, en temps de paix, à rendre ce secours efficace. Il doit, par conséquent, organiser ses forces de terre et de mer, en vue des guerres de l'Empire. Et c'est ramener la question au même point sous une autre forme.

De tous les aspects de ce grave et intéressant problème, c'est peut-être celui-ci qu'il importe davantage d'envisager. Car c'est sous cette forme que la question se pose d'une façon tangible. C'est ainsi qu'elle s'est posée brutalement lors de la guerre d'Afrique—et l'on a pu constater alors combien l'appel à la raison est futile lorsque la voix du sang et de la passion s'élève. C'est encore ainsi qu'elle s'est posée pendant la panique allemande, d'où est sortie l'offre de vingt millions de M. Borden et le lamentable Niobé de M. Laurier.

Dans l'évolution des peuples et des régimes politiques, et particulièrement dans le développement de la constitution britannique, les faits ont une importance bien supérieure aux lois. Les lois ne sont d'ordinaire que la sanction du fait accompli et plus souvent encore la simple résultante d'une succession de faits.

Aussi M. Cahan, qui possède à fond l'histoire du droit public anglais, ne se gêne pas de mettre au rang des sophismes l'argument du "secours volontaire aux heures de danger," auquel se sont laissé prendre, non-seulement le premier ministre actuel et son prédécesseur, mais plusieurs même des plus zélés défenseurs de l'autonomie canadienne.

Cette analyse, forcément incomplète, prouve, il me semble, que M. Cahan s'est placé sur un terrain incomparablement plus large et plus solide que celui des partis.

demain l'étude de ses conclusions et quelques réserves qui ne diminuent en rien la satisfaction très grande que j'ai éprouvée, en commun, je pense, avec tous les lecteurs du Devoir, en faisant l'analyse de ce magistral exposé du plus important de nos problèmes nationaux.